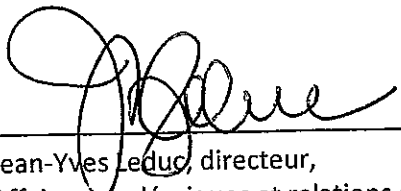


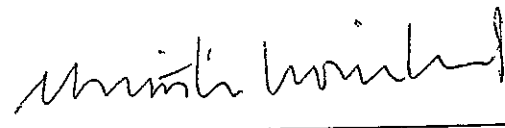
**Lettre d'entente**  
**entre l'Université d'Ottawa, d'une part, et**  
**l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa, d'autre part,**  
**portant sur la prolongation des contrats des professeures et professeurs à durée**  
**limitée à l'emploi de l'Université d'Ottawa en vertu d'ententes particulières.**

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Les professeures et les professeurs ayant présentement un contrat à durée limitée, embauchés en vertu des lettres d'entente particulières, *Special Appointments of Teaching Associates under Article 17 of the Collective Agreement, Limited Term Replacement Professors in the Faculties of Arts and Social Sciences, et Limited-Term Lecturers in the Faculty of Science*, et dont les contrats d'embauche se terminent le 30 juin 2012 ou le 30 juin 2013, recevront une offre de contrat non renouvelable d'une durée de trois (3) ans qui débutera à compter de la date de la fin de leur présent contrat à durée limitée.
2. Les charges de travail de ces professeures et professeurs seront proportionnellement identiques à celles qu'ils ou elles cumulaient depuis leur embauche à titre de professeur à durée limitée et ce, en conformité avec les dispositions de charge de travail exprimées dans les lettres d'ententes respectives.
3. Les parties reconnaissent qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et qu'en aucun cas ces contrats de professeur remplaçant à durée limitée ne feront l'objet d'une prolongation.
4. Si une professeure ou un professeur touché directement par la présente entente devait quitter son poste avant la fin de son contrat à durée limitée ou du contrat de professeur remplaçant à durée limitée, l'Université pourra combler le poste jusqu'à la fin de la période prévue de son contrat, selon les dispositions prévues à l'article 17.1 de la convention collective.
5. Toutes les autres modalités et provisions de la convention collective s'appliquent.
6. Les parties reconnaissent que cette entente ne constitue pas un précédent.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Leduc, directeur,  
Affaires académiques et relations de travail,  
Université d'Ottawa

Date : 17 fev 12

  
\_\_\_\_\_  
Christian Rouillard,  
Président de l'APUO

Date : 14-02-12